

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FÉVRIER 2022

### DELIBERATIONS

#### Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2022

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n°2021/055 en date du 6 décembre 2021 et n°2022/001 en date du 3 janvier 2022 et fait part au conseil municipal de la nécessité de se prononcer sur le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du BP 2022. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du ¼ des crédits ouverts au BP 2021, et en complément des délibérations n°2021/055 et n°2022/001, selon la répartition suivante :

<b><u>Chapitre 23 :</u></b>	<b>10 000,00 €</b>
2315	10 000,00 €

<b>Total :</b>	<b>10 000,00 €</b>
----------------	--------------------

### DIVERS

Néant